

Assemblée communale du 21 avril 2026

En présence de 22 personnes, M. Luc Déglise, Syndic, ouvre cette assemblée communale ordinaire, dernière de la législature 2021-2026. Il salue tous les participants, tout en les remerciant d'avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil communal.

Cette assemblée est dédiée spécialement aux comptes 2025. Elle est un petit peu plus en avance puisque nous sommes au terme de la législature.

Aussi, une prochaine assemblée aura lieu au mois de juin, qui sera l'assemblée constitutive.

Par ailleurs, M. le Syndic a le plaisir d'accueillir tout spécialement M. Fabrice Gendre et Mme Jessica Yerly. Mme Jessica Yerly est nouvelle citoyenne tandis que pour M. Fabrice Gendre, il s'agit d'un retour aux sources.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote au niveau communal est de 21 (Mme Stéphanie Oberson, caissière, n'est pas domiciliée dans la commune).

Se sont excusées : Mme Nathalie Gendre et Mme Regula Barrett

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle n°15 du 10 avril 2026 et par tout-ménage. Selon l'art. 18 de la LCo, l'Assemblée vote à main levée, à moins qu'une demande de vote à bulletin secret soit admise par 1/5 des citoyens présents.

Le tractanda suivant est proposé aux citoyens :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025
2. Rapport d'activités du Conseil communal
3. Comptes 2025 – présentation et approbation
4. Statuts de la nouvelle association de communes « Arcia Région culturelle » – présentation et approbation
5. Divers

Aucune remarque n'est émise au sujet du tractanda.

M. Roch Dupraz est nommé scrutateur.

M. le Syndic passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025

Comme mentionné dans la convocation à l'assemblée communale, le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2025 n'est pas lu. Il était à disposition des citoyens sur le site internet de la commune ou au bureau communal.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025 s'expriment par main levée » :

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2025 est accepté sans remarque, avec remerciements à son auteure.

2. Rapport d'activités du Conseil communal

M. le Syndic précise que ce rapport d'activités remplace un fascicule que le Conseil pourrait aussi publier et distribuer aux citoyens, mais nous trouvons plus simple d'en faire un rapport d'activités oral lors de l'assemblée communale.

Le Conseil communal s'est réuni à 8 reprises depuis la dernière assemblée du mois de décembre 2025.

Il a traité principalement les sujets suivants :

2.1 ARS (Association régionale de la Sarine)

Le plan directeur de la Sarine est enfin finalisé.

Son approbation aura lieu lors d'une assemblée des délégués le 22 avril, puis sera transmis au Conseil d'État pour examen et approbation.

Les statuts ont été acceptés par l'ensemble des communes du district, et vont entrer en vigueur le premier juillet prochain.

Le personnel de l'Agglo a été très majoritairement réengagé par l'Association régionale de la Sarine.

Un règlement du personnel a été élaboré et sera présenté et soumis pour approbation en assemblée des délégués du mois de mai prochain.

La création du deuxième tronçon des chemins de la Sarine est en train d'être finalisée. Il s'agit d'une boucle autour du château d'Illens. L'inauguration aura lieu le 13 juin prochain.

Concernant le tourisme, un projet de géocaching est en cours. Il s'agit d'une sorte de chasse au trésor avec un cache par commune qui sera installé et réalisé.

La finalisation de ce principe se fera en 2026, voire en 2027. Les détails du projet ne sont encore pas finalisés, mais tout est en train de se mettre en place. Le 10 juin prochain se tiendra le deuxième forum touristique régional au Musée Kaeserberg des chemins de fer à Granges-Paccot.

Un site internet sera déployé, nommé « Par chez nous » ; l'idée étant de trouver différentes activités et lieux, pour les gens qui veulent se promener, pour des familles, etc. Ce site internet sera présenté au mois de mai, puis développé dans le courant de cette année 2026.

Suite des travaux de l'ARS :

- reprise des activités de l'Agglo dès le premier juillet.
- Suivi du Plan Directeur Régional de la Sarine
- Mise en œuvre de la nouvelle gouvernance conformément aux nouveaux statuts.

2.2 PA6 (plan d'aménagement de 6ème génération)

Nous en avons parlé l'année passée. M. le Syndic rappelle que nous avons un chemin de mobilité douce qui a été inclus dans ce projet d'Agglomération de 6ème génération. Actuellement, il est en cours d'examen à la Confédération depuis le mois de juin l'année passée. Nous n'avons toutefois pas de nouvelles à ce jour.

2.3 Plan sectoriel circuits VTT

Il y a au total 1'736 parcours VTT sur tout le canton, soit à peu près 305 kilomètres, Ils seront mis à l'enquête au mois de mai 2026 pour une durée de trente jours.

L'entretien des chemins et des pistes sera de la responsabilité des communes et le balisage, la responsabilité de l'Union fribourgeoise du tourisme. Ces pistes VTT seront inscrites sur l'application Swiss Mobile.

Des parcours existants, il y en a environ 2 % à améliorer. Il y aura la possibilité d'acquérir une vignette annuelle volontaire à trente francs. Le parcours dans notre commune passe par le chemin agricole de la Rotzetta, mais il a été signalé que ce tronçon fait l'objet d'une restriction de circulation.

Ces chemins seront autorisés uniquement pour des VTT électriques 25 kilomètres à l'heure au maximum, soit sans plaque d'immatriculation.

Les communes seront informées de la mise à l'enquête avec des plans, et les propriétaires concernés ne seront quant à eux pas personnellement avertis et devront se référer à la feuille officielle.

Ce plan sectoriel des parcours VTT est mis à l'enquête car dans tout le canton, plus de 5'000 kilomètres de chemins sont utilisés par des VTT.

Il s'agit de chemins balisés et goudronnés, et aussi des chemins, surtout en zone forestière, qui ont été créés par les VTTistes, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de chemin. C'est pour cette raison qu'il a été décidé de baliser et réglementer ces chemins VTT.

2.4 Chapelle – travaux entretien

Le Conseil communal avait présenté des travaux d'entretien lors de la dernière assemblée. Comme convenu, un contact a été pris avec le Service des biens culturels.

Il s'avère que nous n'avons pas besoin de procéder à la réfection du toit. Les tuiles sont encore en bon état ; par contre, nous ne pouvons pas poser des cheneaux pour la descente d'eau pluviale.

Par contre, nous allons effectuer des travaux d'évacuation des eaux de pluies ainsi que le drainage périphérique tel qu'il était prévu, ainsi que la réfection des intérieurs (assainissement des murs, nettoyage et peinture).

Nous arrivons à un devis total de Fr. 14'000.- que nous pouvons financer ces travaux par le compte appartenant au Fond de la chapelle et sur lequel se trouvent env. la somme de Fr. 15'000.-.

Aussi, ces travaux peuvent être réalisés sans passer par les comptes de la commune, donc sans soumettre ces travaux à l'approbation de l'Assemblée communale.

Car ce fonds s'appelle Fonds de la chapelle, mais elle n'est pas inscrite au ni comme fondation de droit civil ni comme fondation ecclésiastique. Aussi, ce fonds a été constitué de façon un peu particulière en 1932.

Nous devons régulariser tout cela afin que le fonds dédié à cette chapelle devienne une propriété communale. Cela se fera dans une deuxième phase.

2.5 Bus scolaire

Nous avons reçu une annonce d'augmentation du tarif par course.

A cette suite, nous avons demandé des offres complémentaires comparatives à d'autres prestataires de services. Des négociations sont en cours. Nous essayons de

différer cette augmentation en 2027 puisqu'au budget 2026, nous n'avions pas connaissance d'un quelconque changement de tarif.

2.6 Flos Carmeli

M. le Syndic indique que Flos Carmeli regroupe tous les services auxiliaires scolaires psychologie, psychomotricité, logopédie, etc. Chaque commune doit être affiliée avec un prestataire de services.

Dans notre cas, le cercle scolaire a une convention avec Flos Carmeli, laquelle elle est signée par les trois communes.

La commune de Marly nous a soumis une nouvelle convention pour signature ; comme nous avons émis des remarques, ce sujet est reporté à la nouvelle législature.

2.7 Divers

Réseau Santé de la Sarine (RSS)

Le crédit pour l'agrandissement du home de Marly a été accepté par le Conseil général en mars 2026. La mise à l'enquête devrait prochainement avoir lieu.

Le projet du home d'Ependes est retardé pour des questions de financement de parking.

Le service des ambulances a déménagé à Fribourg, à la caserne des pompiers.

La construction de la caserne de Marly a débuté dans le but de toucher les subventions de la Confédération. Il s'agit d'un projet d'Agglomération pour lequel les subventions étaient données jusqu'à au 31 décembre 2025..

Service social régional (SSHS)

Dès 2030, il n'y aura plus que deux services dans le district. Et en attendant, la commune de Le Mouret est responsable des guichets familles.

Association du CO

Les travaux de rénovation du CO de Marly, cette fois, sont à bout touchant, puisque la deuxième partie, sera terminée en juin 2026.

Les délais ont donc été tenus. Les élèves pourront bénéficier de l'intégralité des locaux rénovés à partir de la rentrée scolaire 2026.

S'agissant du futur CO de Givisiez, les travaux de construction sont en cours. Les délais, pour l'instant, sont tenus. La mise à disposition des locaux est prévue pour la rentrée scolaire 2028.

Crèche Capucine

Pour rappel, la crèche Capucine occupe des locaux à Praroman et à Treyvaux.

Notre association a un projet de construction d'une nouvelle crèche pour notre association à Ferpicloz et non plus au Mouret. Le crédit d'étude a été approuvé par l'Assemblée communale de Ferpicloz. Une étude est en cours pour vérifier s'ils peuvent transférer à Ferpicloz le projet tel qu'il était prévu au Mouret, que ce soit au niveau des indices, des possibilités de construire.

Précision : l'Assemblée de Ferpicloz approuvé le crédit d'étude, car c'est cette commune qui investit et c'est l'association de la crèche qui va louer les locaux..

Révision de la Loi sur les communes

Elle est passée au Grand Conseil en mars dernier.

Il y a beaucoup moins de changements que ce qu'ils préconisaient. L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi aura lieu tout prochainement.

Elections communales

Le Conseil communal se réjouit du résultat d'ensemble obtenu, qui le légitime pour poursuivre son travail pour le bien de notre commune. Le Conseil remercie bien entendu ceux qui l'ont soutenu. L'assermentation aura lieu ce samedi.

Comme d'habitude, les membres du Conseil communal ont pris part à de nombreuses séances et représentations durant cette année, durant surtout durant cette législature étant donné que tous les conseillers sont membres de comités de direction, soit de la région, soit du district, et il s'agit d'un engagement de la part de tous.

M. le Syndic tient à remercier tous ses collègues du Conseil pour l'excellent travail et leur collaboration tout au long de cette législature. Il adresse également sa reconnaissance à Mme Nathalie Gendre, conseillère communale qui est excusée ce soir, et qui a choisi de ne pas se représenter pour la prochaine législature. Elle aura donc passé une année parmi nous.

Un merci tout spécial est adressé à notre personnel administratif sans qui il ne serait pas possible de fonctionner. Merci à Mme Stéphanie Oberson à Mme Angélique Jenny.

Enfin, bienvenue à M. Fabrice Gendre qui va rejoindre dans quelques jours notre équipe au sein du Conseil communal.

M. le Syndic demande s'il y a des questions ou des remarques.

M. Henri Gendre demande ce qu'est le géocaching et s'il n'y a pas un mot en français pour désigner cette activité.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'un jeu de géocaching. Il s'agit effectivement d'une chasse au trésor en français. M. le Syndic n'a pas encore vu concrètement comment cela se passe mais a lu un article dans le journal La Liberté une fois à ce sujet. Une application de géocaching peut être téléchargée sur les smartphones.

Il est possible de faire du géocaching dans le monde entier.

L'application guide les participants de village en village ou de commune en commune. Et il y a des indices qui leur permettront de trouver le trésor (le cache).

Mme Laurence Déglise et M. Henri Gendre demandent quel est le trésor à découvrir.

M. le Syndic ne peut pas en dire plus pour l'heure. Nous ne sommes pas allés aussi loin que ça dans ce projet. La prochaine étape sera de demander aux communes l'endroit où elles entendent installer ce cache.

M. Dominique Gendre précise qu'il faut au minimum un cache par commune. Peut-être qu'il y en aura plusieurs à Fribourg.

Comme la parole n'est plus sollicitée, M. le Syndic propose de passer au point suivant.

3. Comptes 2025 – présentation et approbation

Les comptes 2025 détaillés étaient consultables sur le site internet de la commune.

Au niveau des comptes de résultats, nous avons un résultat positif d'env CHF 58'000.- de bénéfices.

Deux explications à cela, lesquelles ont également été données à la commission financière.

Nous avons enregistré des rentrées fiscales extraordinaires correctives pour l'année 2023, qu'il n'était donc pas possible de budgétiser.

Deuxièmement, certaines charges sont inférieures au budget.

Ce sont principalement ces deux éléments qui font que nous arrivons à ce résultat-là.

Concernant les comptes d'investissement, nous n'avons pour rappel aucun investissement de prévu en 2025.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous n'avons pas investi. Cela signifie que nous n'avons pas réalisé de travaux pour un montant dépassant Fr. 5'000.-. En effet, les premiers Fr. 5'000.- doivent être mis dans le compte des résultats.

M. le Syndic ensuite en revue les comptes un peu plus en détails et communique des informations s'agissant des principaux écarts entre le budget 2025 et les comptes 2025.

3.1 Comptes de résultats

Résumé des comptes de résultats :

- Total des charges : Fr. 327'427.46
- Total des produits : Fr. 385'224.04
- Bénéfice : Fr. 57'796.58

M. le Syndic commente ensuite les principales différences.

- Administration
 - Maintenance informatique : + Fr. 600.-
- Enseignement
 - CO : - Fr. 3'500.-
- EMS :
 - Frais d'accompagnement : - Fr. 2'000.-
- Crèche :
 - Subventionnement : + Fr. 800.-, abandon d'un prêt
Nous avons effectué un prêt à l'association de la crèche en 2022 pour ce montant environ.

Toutes les communes ont décidé de faire un abandon de ce prêt parce que de toute façon, l'association de la crèche n'arrivera jamais à rembourser l'argent aux communes puisque nous devons chaque année participer au déficit de fonctionnement.

Aussi, toutes les communes ont abandonné ce prêt et nous avons passé ce montant dans notre compte de perte et de profit en 2025.

- Fiscalité - Revenu
 - Année en cours : - Fr. 60'000.-
 - Estimation revue à la baisse par rapport au budget établi
 - Années antérieures : + Fr. 105'000.-
 - Taxations rectificatives
 - Prestations en capital : - Fr. 5'000.-
 - Impôts à la source : + Fr. 5'000.-
 -
- Fiscalité - Fortune
 - Année en cours : - Fr. 6'000.-
 - Estimation revue à la baisse par rapport au budget établi
 - Années antérieures : + Fr. 16'000.-
 - Taxations rectificatives

M. Luc Déglise passe ensuite à la présentation du budget d'investissement.

3.2 Comptes d'investissement

Aucun investissement en 2025.

Résumé des comptes d'investissement :

- Total des charges : Fr. 0.00
- Total des produits : Fr. 0.00
- Déficit : Fr. 0.00

Mouvement des capitaux

- Solde de trésorerie au 1er janvier : Fr. 493'974.41
- Solde de trésorerie au 31 décembre : Fr. 563'609.57
- Variation de trésorerie selon bilan : + Fr. 69'635.16

Compte courant de l'État

Il s'agit d'un compte qui nous appartient, mais qui est géré par l'État. L'Etat nous verse de l'argent s'il nous en doit et en prélève si nous lui en devons. C'est nous qui devons alimenter ce compte. Aussi, nous avons Fr. 48'000.- sur ce compte au début de l'année, et Fr. 66'000.- à la fin de l'année 2025.

Aussi, cela fait un total des liquidités de Fr. 663'000.-.

3.3 Questions et remarques

M. le Syndic se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. Henri Gendre souhaite faire part de ses observations. La commune enregistre un bénéfice de Fr. 58'000.- en 2025, de ce qui donne une différence de plus de Fr. 70'000.- par rapport au budget 2025. De plus, notre capital atteint environ Fr. 600'000.- ; dès lors, M. Henri Gendre demande si nous pourrions imaginer baisser ou supprimer la contribution immobilière.

M. le Syndic pense que à priori non. Toutefois, cela ne nous empêchera pas d'étudier cette proposition. Toutefois, le bénéfice est basé uniquement sur des éléments extraordinaires ; à court et moyen terme, M. le Syndic pense que les finances communales vont se dégrader comme c'est déjà le cas dans certaines communes. Il y a tant d'investissement prévus (Homes, Ecoles,.....).

Il y a bien des communes qui baissent les impôts, mais la grande majorité des communes a des soucis avec la fiscalité future. Ensuite, il y a la votation de ce dimanche (plan d'assainissement des finances cantonales). Aussi, nous ne savons pas du tout ce qui va se passer pour les communes en cas d'acceptation.

En fin de compte, le Conseil communal préconise la prudence s'agissant de fiscalité.

Lorsque l'on parle de baisser les impôts, les citoyens votent majoritairement oui, mais quand il faut les augmenter à nouveau, le Conseil communal se heurte généralement à un refus.

M. Henri Gendre précise qu'il parle de la contribution immobilière.

M. le Syndic répond que s'il fallait alléger un impôt, ce serait premièrement la contribution immobilière. Le Conseil communal l'a toujours dit et le répète. Nous l'avons augmentée de 1 à 2 pour mille. La première chose que nous ferions, c'est de la descendre de 2 à 1 pour mille.

M. Henri Gendre est d'avis de penser à la descendre car pour lui, cette contribution immobilière est un impôt féodal qui ne tient pas du tout compte de la capacité contributive. On taxe les maisons en fonction de leur valeur fiscale, point. On ne prend pas du tout en considération la situation économique réelle, ceux qui y habitent ou qui sont propriétaires. Cela va à l'encontre d'un principe élémentaire du droit fiscal.

M. le Syndic explique que le Conseil communal ne peut pas faire grand-chose si ce n'est prendre note de cette demande dans le cadre du budget 2027 et voir ce que l'avenir nous réserve.

M. Henri Gendre demande ce que nous avons encaissé au total comme contributions immobilières en 2025.

M. le Syndic informe que la commune a encaissé Fr. 21'000.- de contributions immobilières l'année passée.

M. Henri Gendre pense que si nous baissons le taux de la contribution immobilière à 1 pour mille, avec une fortune de Fr. 600'000.-, ce n'est pas cela qui va nous ruiner.

M. Dominique Gendre, conseiller communal, fait part de ses craintes quant aux conduites d'eau qu'il va falloir refaire dans le futur. En effet, nos conduites d'eau sont en "Eternit" et sont anciennes. S'il fallait changer tout notre réseau d'eau communal en "Eternit", nous n'aurions pas les moyens avec Fr. 600'000.-.

M. Alphonse Kilchoer, conseiller communal, complète en précisant que notre réseau d'eau mesure environ 2 kilomètres et qu'il faudrait compter quelque 2 millions de francs pour le refaire. De plus, il va falloir prévoir la réfection de certains tronçons de routes.

M. Dominique Gendre fait remarquer qu'une fortune de Fr. 600'000.-, à notre échelle, ce n'est pas grand-chose.

M. Henri Gendre s'étonne que ce soit autant cher.

M. le Syndic confirme en mentionnant que s'agissant des communes effectuant des rénovations de réseaux d'eau, cela se compte par millions dans les investissements.

M. Henri Gendre demande si le remplacement des conduites d'eau communales serait exclusivement à la charge de la commune.

M. le Syndic confirme.

M. Benjamin Gaillard demande si nous seront obligés un jour de les remplacer ou si cela est juste conseillé.

M. Alphonse Kilchoer affirme qu'il s'agit d'une obligation. Une conduite d'eau a une durée de vie de 70 ans en moyenne. Chez nous, elles ont été construites il y a 55 ou 60 ans.

M. Benjamin Gaillard demande si nous ne pourrions pas déjà commencer un bout, non pas pour que cela nous coûte moins cher, mais qu'au moins, les dépenses soient ventilées.

M. Luc Déglise informe qu'à l'heure actuelle, nous y allons au coup par coup. Lorsqu'une conduite casse, nous la remplaçons. Par chance, elles ne cassent pas trop pour le moment. Mais effectivement, beaucoup de communes planifient ces réfections.

La parole n'étant pas sollicitée, M. le Syndic passe la parole à M. Benjamin Gaillard pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Benjamin Gaillard donne lecture du rapport de la commission financière.

« Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

Comptes et rapport de gestion 2025

Monsieur le Syndic, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, chère Assemblée,

La Commission financière a examiné le fascicule des comptes 2025.

Compte tenu des commentaires précis obtenus et de ceux, plus fournis, à la satisfaction de la commission financière, figurant dans le rapport de révision de l'organe de contrôle, seules peu de questions ont été adressées au chef des finances. Les réponses à celles-ci nous ont données entière satisfaction tant sur le plan du fonctionnement que sur les investissements.

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, la Commission financière remercie toutes les personnes ayant participées à la bonne tenue et à l'élaboration de cet exercice tant au responsable du dicastère en question qu'à tous les conseillers communaux.

Elle invite l'Assemblée à accepter les comptes de fonctionnement 2025, les comptes d'investissements 2025 et le bilan au 31.12.2025.

Au nom de la commission financière.

Gaillard Benjamin »

M. le Syndic remercie la Commission financière pour son excellent travail et son rapport, ainsi que pour sa disponibilité et ses compétences.

La discussion est ouverte avant de passer au vote.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic propose de passer au vote.

A la question « Que toutes celles et ceux qui acceptent les comptes 2025 de résultats et d'investissement s'expriment par main levée ».

Les comptes de résultats et d'investissement de l'année 2025 sont approuvés.

M. le Syndic remercie l'Assemblée et adresse surtout un grand merci à Stéphanie Oberson, caissière, pour la tenue des comptes de notre commune. C'est un travail dantesque qu'elle réalise.

M. le Syndic présente ensuite le point suivant.

4. Statuts de la nouvelle association de communes « Arcia Région culturelle » - présentation et approbation

La culture constitue l'un des éléments importants gérés par l'AGGLO.

L'Agglomération avait notamment pour mission la promotion culturelle ainsi que la gestion des missions de Coriolis Infrastructure et de Nuithonie. Dès lors que l'Agglomération disparaît, une association de communes, l'ARS, devait être créée afin de reprendre les activités culturelles.

Comme le bassin de population ne correspondait pas à l'Association des communes de la Sarine, notamment en raison de la présence de communes singinoises, il a été décidé de constituer une nouvelle association de communes.

Un comité de pilotage a ainsi été mis en place afin d'élaborer les statuts. Le nom de la nouvelle association de communes a été défini sur la base d'un concours ouvert à toute la population des communes et ayant annoncé leur participation à la région culturelle. Le jury a retenu le nom de Arcia Région culturelle / *Arcia Kulturregion*, notamment en raison de l'explication présentée par l'auteure de cette proposition qui souhaitait évoquer la notion d'arc et de pont, le concept d'aire (area) pour l'espace culturel concerné et, bien sûr, le préfixe art.

Cette proposition a également plu au jury parce qu'elle convient tant en français qu'en allemand et qu'elle ne fait pas référence à un périmètre territorial précis, comme en Sarine par exemple, ce qui fait sens dans la mesure où une commune singinoise, Dudingén est membre de l'association.

Ce nom permettra aussi une possible extension du périmètre le moment venu.

Par ailleurs, la loi sur l'encouragement aux activités culturelles est également entrée en vigueur. Celle-ci a été approuvée par le Grand Conseil et prévoit un soutien financier de l'État pour l'exécution de certaines tâches à l'échelle régionale.

Concrètement, ce soutien financier n'est accordé que lorsque les tâches sont exercées au niveau régional. Cela signifie que lorsqu'une commune mène des activités culturelles uniquement pour elle-même, elle ne bénéficie pas du soutien financier de l'État.

Il ne s'agit pas d'une association obligatoire comme l'ARS ou certaines structures touristiques auxquelles nous devons participer en vertu de la loi. Dans le cas présent, l'adhésion reste volontaire. Il a donc fallu mettre en place un système de gouvernance, avec un comité de pilotage composé de représentants des communes ainsi que d'acteurs culturels, afin d'aboutir à cette nouvelle association de communes.

Concernant la situation actuelle, nous retrouvons les différentes collectivités publiques ainsi que les missions assumées par chacune d'entre elles. Au niveau régional, la situation est aujourd'hui constituée de l'Agglomération et de Coriolis Infrastructure, lesquelles seront reprises par Arcia Région Culturelle.

La région culturelle aura notamment pour mission de soutenir financièrement, logistiquement et par tout autre moyen les associations et fondations culturelles disposant d'un rayonnement régional.

Parmi les exemples, figurent notamment Frisson, BD Mania, Les Georges, Équilibre ou encore Nuithonie. De nombreuses structures sont actuellement soutenues par l'Agglomération.

L'État de Fribourg soutient la création artistique professionnelle.

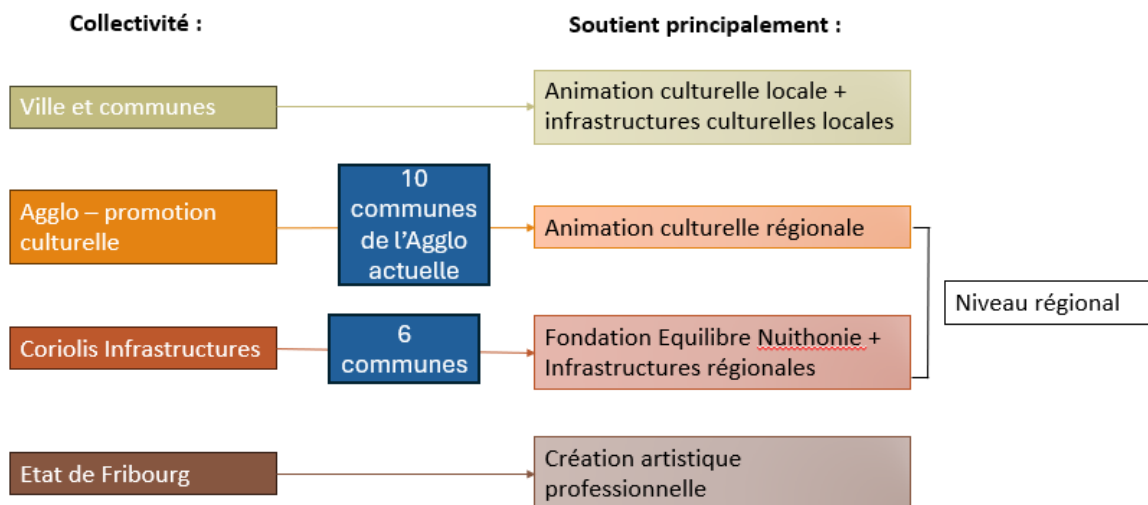
Pour le reste, nous nous situons dans un cadre qui ne relève pas de l'activité professionnelle.

L'élément suivant montre que les villes et les communes sont responsables de l'animation culturelle locale, tandis que l'Agglomération assume la responsabilité régionale, notamment à travers Coriolis Infrastructure pour l'encouragement à la culture et le soutien aux infrastructures.

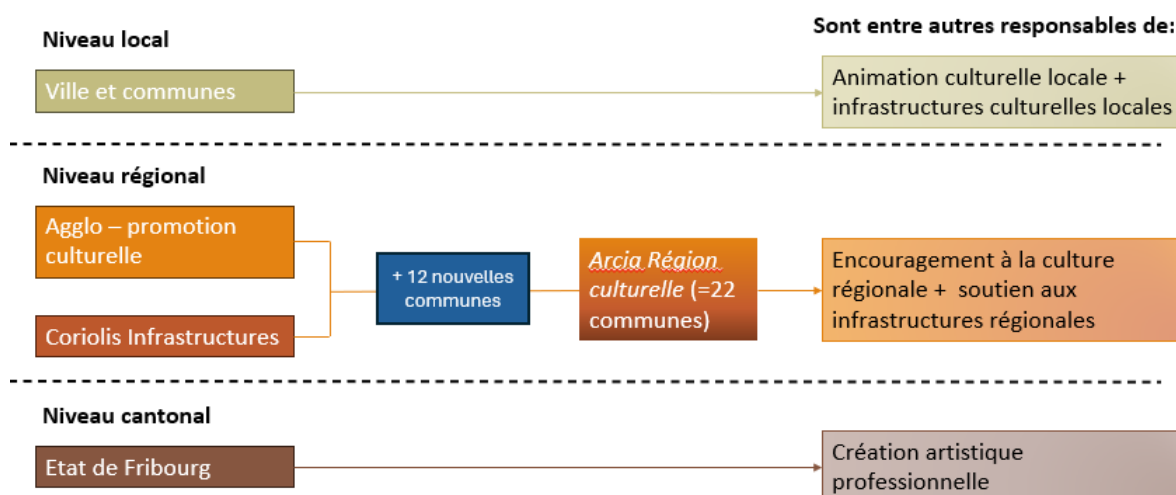
L'État de Fribourg intervient également dans ce dispositif, comme cela a déjà été mentionné.

Arcia, soit la nouvelle région culturelle, prévoit un système de financement reposant sur un socle de base, autrement dit un financement global destiné au soutien de la culture.

Situation actuelle



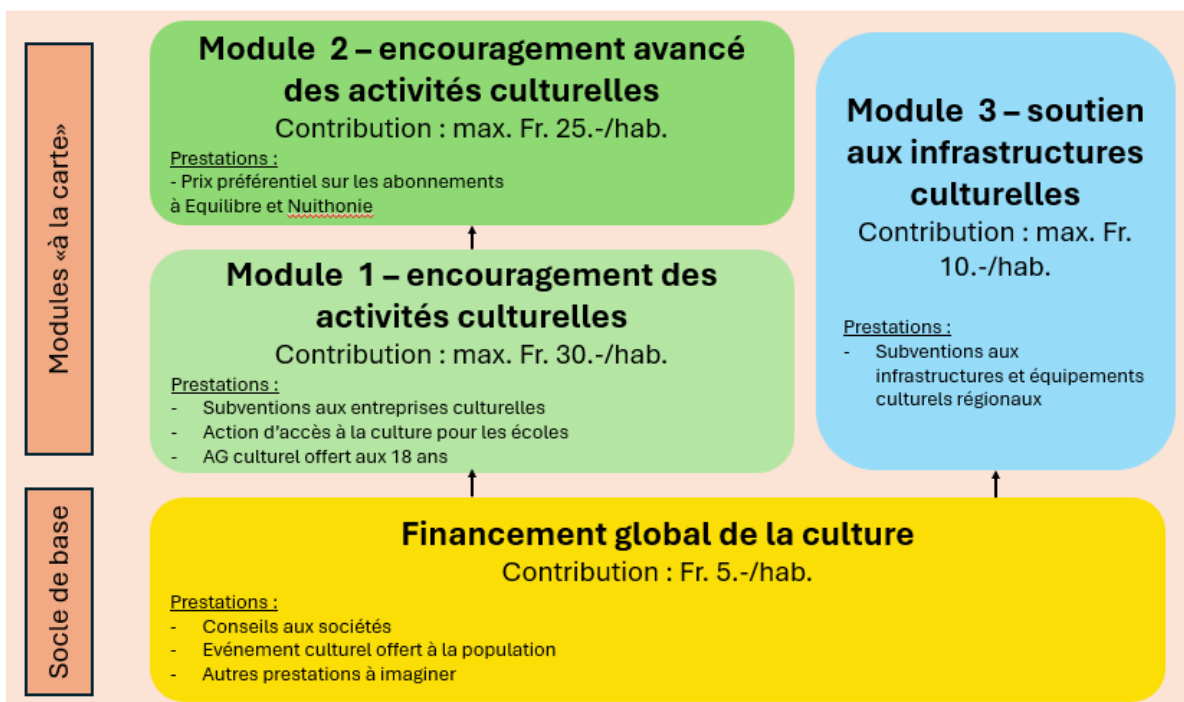
Introduction d'Arcia Région culturelle



La contribution prévue s'élève à 5 francs par habitant. En contrepartie, les prestations comprennent notamment des conseils aux sociétés culturelles locales existantes, l'organisation d'événements culturels offerts à la population ainsi que d'autres prestations qui restent encore à imaginer.

M. le Syndic présente le tableau ci-dessous, lequel doit être lu de bas en haut.

ARCIA – REGION CULTURELLE



La gouvernance de cette association repose sur un modèle relativement classique d'association de communes, avec un comité de direction composé de 9 à 11 membres.

Un siège est attribué de droit aux communes qui souscrivent à l'ensemble des modules, ce qui paraît logique. Actuellement, selon les informations dont dispose M. le Syndic, 6 ou 7 communes financent déjà l'ensemble des modules, notamment les anciennes communes de l'Agglomération qui soutenaient déjà les infrastructures.

Si le nombre de communes soutenant l'ensemble des modules devait dépasser 11, le nombre de membres du comité de direction serait naturellement augmenté.

L'objectif est que toutes les communes participant à l'ensemble des modules puissent être représentées au comité de direction.

S'il n'y a pas 11 communes concernées, les sièges restants du comité de direction sont répartis entre les différentes régions, en veillant à maintenir un certain équilibre régional, pour autant que cela permette de représenter l'ensemble des sous-régions.

Concernant l'assemblée des délégués, chaque commune dispose d'une voix de base, à laquelle s'ajoute une voix supplémentaire par tranche additionnelle de 2'000 habitants.

Des voix supplémentaires sont également attribuées selon les modules souscrits.

La présidence est en principe désignée par l'assemblée des délégués parmi les membres du comité. Une personne externe peut également être désignée et siéger avec une voix consultative.

Deux commissions seront également créées : une commission culturelle et une commission dédiée aux infrastructures. Ces deux commissions seront entièrement dépolitisées.

Autrement dit, elles ne seront pas composées de représentants des communes, mais de personnes issues du monde de la culture ou des infrastructures. M. le Syndic ne connaît pas encore précisément leur composition, mais il est clair qu'elles ne relèveront pas directement des communes.

Les membres de ces commissions exerceront des mandats de 5 ans, renouvelables une fois.

M. le Syndic a également préparé un exemple concernant l'assemblée des délégués, avec une répartition des voix par tranche de 1'000 habitants.

Une commune qui souscrit au module 1 bénéficie de 5 voix supplémentaires, le module 2 en apporte 3 et le module 3 en apporte 2. Il s'agit donc de voix additionnelles.

Prenons l'exemple d'une commune de 3'500 habitants : elle dispose d'une voix de base, puis d'une deuxième voix puisqu'elle dépasse les 2'000 habitants.

Si elle adhère au module 1, elle obtient encore 5 voix supplémentaires, soit un total de 7 voix.

Une autre commune de 9'000 habitants dispose quant à elle du module de base ainsi que de 4 voix supplémentaires liées à sa population dépassant les tranches de 2'000 habitants. Sans module complémentaire, elle totalise donc 5 voix.

L'exemple de Villarsel-sur-Marly est très simple. Nous disposons d'une voix de base. Nous ne bénéficions pas de voix supplémentaires puisque nous n'atteignons pas encore les 2'000 habitants. Sans module complémentaire, la contribution représente environ 350 francs par année, sur la base d'une estimation d'environ 70 habitants.

Le tableau prévoit ainsi une voix à l'assemblée des délégués, aucune voix au comité et une contribution de 5 francs par habitant.

Assemblée des délégué-e-s : exemples

- La commune X de 3'500 habitant-e-s souscrit le module 1 encouragement des activités culturelles ;
- La commune Y de 9'000 habitant-e-s devient membre et souscrit uniquement le palier de base ;

	Voix possibles	Voix pour la commune X	Voix pour la commune Y	Villarsel-sur-Marly
Nbr d'habitant-e-s		3'500 hab.	9'000 hab.	70 hab.
Voix de base	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Tranche(s) additionnelle(s) de 2000 hab. entamée	1 voix/2000 hab.	1 voix	4 voix	0 voix
Module 1 (30.-/hab)	5 voix	5 voix	0 voix	0 voix
Module 2 (25.-/hab)	3 voix	0 voix	0 voix	0 voix
Module 3 (10.-/hab)	2 voix	0 voix	0 voix	0 voix
Soutien financier		122'500.-	45'000.-	350.-
TOTAL		7 voix	5 voix	1 voix

Autrement dit, personne ne peut décider de choisir le module 2 sans participer ni au module 1 ni au financement global. Le module de base constitue donc la condition minimale de participation.

Ensuite, il est possible d'opter pour la partie verte, correspondant à l'encouragement des activités culturelles, avec une contribution de 30 francs par habitant. Cette participation permet notamment l'octroi de subventions aux entreprises culturelles, le développement d'actions favorisant l'accès à la culture pour les écoles ainsi que l'accès culturel offert aux moins de 18 ans.

Possibilité est ensuite accordée d'aller plus loin avec le module 2, consacré à un encouragement renforcé des activités culturelles. Les contributions étant cumulatives, cela représente 5 francs, auxquels s'ajoutent 30 francs puis 25 francs supplémentaires.

Il est toutefois possible de s'arrêter au montant de 5 francs, de rester à 35 francs ou encore d'aller jusqu'à 60 francs. Le module 3 constitue un volet séparé, consacré spécifiquement au soutien des infrastructures culturelles.

Les infrastructures concernées sont notamment Nuithonie et Équilibre. Ces deux structures sont actuellement placées sous l'égide de Coriolis Infrastructure et seront intégralement reprises par Arcia, avec un mode de financement distinct.

Pour notre commune, si l'on reprend l'exemple précédent, il est proposé d'adhérer au niveau jaune, soit la contribution de 5 francs par habitant afin de participer à un socle de base de soutien à la culture dans le district.

Concernant les statuts, ceux-ci étaient disponibles sur le site internet. M. le Syndic n'avait pas prévu de les présenter un par un dans le détail. L'objectif de cette association consiste à soutenir les activités et institutions culturelles régionales, notamment sous la forme de subventions, de prix et de bourses.

Les bénéficiaires sont les acteurs ou entreprises culturelles ayant leur siège dans une commune membre. La fondation Équilibre Nuithonie en fait également partie.

Concernant les contributions, le module de base représente 5 francs par année, calculés sur la base des chiffres transmis par l'État en septembre de chaque année.

Les statuts prévoient également la possibilité de quitter l'association moyennant un préavis de 2 ans pour la fin d'une législature. Un élément intéressant réside également dans la flexibilité des modules supplémentaires.

En effet, ces modules peuvent être modifiés à chaque législature. Une commune pourrait ainsi décider de commencer avec le module de base ainsi que le module 1.

Puis, à l'issue de la prochaine législature, en 2029 ou 2030, elle pourrait décider, pour des raisons financières ou autres, d'abandonner le module 1 et de revenir uniquement au socle de base.

Cette possibilité est expressément prévue par les statuts. Inversement, une commune pourrait commencer avec le seul module de base puis décider, lors d'une législature suivante, d'adhérer à un module complémentaire.

Cela reste parfaitement possible, à condition de respecter la hiérarchisation des modules, c'est-à-dire passer du niveau jaune au module 1 puis au module 2.

En revanche, il n'est pas possible de passer directement du niveau jaune au module 2.

Les prestations correspondent à celles mentionnées dans le carré jaune, notamment des prestations de conseil pour les sociétés culturelles de la commune ainsi que l'organisation d'un événement culturel offert à la population.

D'autres prestations restent envisageables, telles que des bourses, des résidences ou des prix. Leur forme concrète reste encore à définir.

En devenant membre, notre commune soutient ainsi la culture régionale et participe, dans une certaine mesure, à la stratégie culturelle régionale.

Cette présentation constitue une version résumée de l'association. Toutefois, le site internet contenait des informations bien plus détaillées, notamment l'ensemble des statuts ainsi qu'un formulaire explicatif beaucoup plus complet.

Arrivé au terme de la présentation de cette nouvelle association, M. le Syndic ouvre donc la discussion concernant ce point.

M. Henri Gendre demande si le patois fait partie de la culture subventionnable. Il y a d'ailleurs peut-être une société de patois dans le district de la Sarine.

M. le Syndic ne peut pas répondre à cette question. Il existe bien une liste d'organismes, de sociétés et d'associations qui sont soutenues mais il ne l'a pas en sa possession et ne connaît pas non plus les conditions pour y figurer.

Sur le site internet de l'Agglo actuel, il existe un onglet "Culture" et peut-être qu'il y a beaucoup plus d'informations. Toutefois, Arcia ne reprend pas tout ce que l'Agglo faisait et prévoyait.

M. Henri Gendre est d'avis que les patoisants mériteraient d'être soutenus. Il y a des théâtres, des chansons en patois, etc. qui ont lieu. Cela rentre dans le domaine de la culture.

A noter que toutes les communes de la région ont choisi le module 1, sauf Ferpicloz qui prévoit éventuellement de financer un module complémentaire.

M. Roch Dupraz demande si ce sont les sociétés qui doivent faire adresser une demande à Arcia.

M. Luc Déglise répond que non, c'est la commune car c'est nous qui verserons une participation à Arcia. Ensuite ce sont la commission culturelle et la commissions d'infrastructures qui décident qui elles soutiennent en fonction des demandes et en fonction des exigences à remplir pour être reconnues en tant que telles.

La commune a aussi la possibilité d'annoncer l'organisation d'un événement et des subventions ponctuelles peuvent être versées.

M. Roch Dupraz demande si une information sera faite aux sociétés.

M. Luc Déglise répond que nous n'avons pas de société à Villarsel-sur-Marly.

Pour info, les communes de l'Agglo financent l'intégralité de la culture pour l'année 2026, même que l'Agglo n'existera plus. Mais afin de pouvoir établir le budget 2027, il faut que les statuts soient acceptés au plus tard en septembre.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres questions.

Cela n'était pas le cas, M. le Syndic repasse la parole au représentant de la commission financière.

M. Benjamin Gaillard donne lecture du préavis de la commission financière.

« Rapport de la commission financière de la Commune de Villarsel-sur-Marly

Statuts de la nouvelle association des communes "Arcia région culturelle"

Monsieur _____ le _____ Syndic,
Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,
Chère Assemblée,

La Commission financière a examiné le projet relatif à la participation de notre commune à la nouvelle région culturelle Arcia.

Sur le plan financier, nous constatons que ce projet s'inscrit dans la continuité des engagements actuels, avec un modèle basé sur l'anglobalisation des coûts entre communes. Celui-ci offre une bonne visibilité budgétaire et ne présente pas de risque particulier de dérive.

Nous relevons également que cette organisation permet d'optimiser les ressources tout en garantissant une offre culturelle structurée et accessible à l'échelle régionale.

Pour une commune comme la nôtre, cette participation permet de bénéficier d'un dynamisme culturel régional, sans devoir supporter seule des charges importantes.

En conclusion, la Commission financière considère que ce projet est maîtrisé, cohérent et conforme à une gestion rigoureuse des finances communales.

C'est pourquoi, nous proposons à l'Assemblée d'accepter les statuts de la nouvelle association de communes Arcia.

Au nom de la commission financière.

Gaillard Benjamin »

La parole n'est pas sollicitée.

A la question « Que toutes celles et ceux qui approuvent les statuts de la nouvelle association de communes « Arcia Région culturelle », ainsi que la contribution de notre commune pour le socle de base à raison de 5 francs par habitant s'expriment par main levée ».

Les statuts de la nouvelle association de communes « Arcia Région culturelle », de même que notre adhésion à l'association précitée, sont acceptés.

M. le Syndic remercie l'Assemblée.

5. Divers

Pour ce dernier point, M. le Syndic propose aux personnes qui le souhaitent de s'exprimer.

M. Roch Dupraz rejoint les propos de M. Benjamin Gaillard au sujet de l'élection de M. Fabrice Gendre. Il souhaite le remercier chaleureusement de son engagement en faveur de la commune, car il est actuellement très difficile de trouver du monde.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

M. le Syndic demande s'il y a encore des questions.

La parole n'étant plus demandée, M. Luc Déglise, Syndic, peut clore cette assemblée communale à 21h00 en remerciant toutes les personnes présentes pour leur participation.

Les citoyennes et citoyens présents sont cordialement invités à partager l'agape offerte par la commune.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

La secrétaire :

Le Syndic :

Non approuvé